



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180920-DELIB41-DE
Reçu le 25/09/2018

Comité Syndical du 20 Septembre 2018

Délibération n°41/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 septembre 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, William Jacquillard, Jean-François Dauré, Samuel Cazenave, Didier Villat et Philippe Bouty.

Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade, Florence Pechevis et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs François Nebout, Daniel Sauvatre, Mathieu Hazouard, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre et Jacques Chabot.

Madame Martine Pinville.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés: Madame Cécile François et messieurs Daniel Braud et Andreas Koch,

Monsieur Hazouard donne pouvoir à monsieur Jacquillard

Objet : EMCA – Convention 2018

L'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) a été créée en 1999 à l'initiative du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis afin de répondre à un besoin de professionnalisation du secteur de l'animation. Le Pôle Image en a confié la gestion, dès sa création, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême.

La formation s'est naturellement intégrée au paysage de l'animation française, bénéficiant d'une excellente réputation chez les professionnels de l'image.

Depuis son ouverture, l'école est passée d'une première promotion de 16 étudiants à 146 étudiants en 2017-2018. L'école devrait accueillir 160 étudiants à la rentrée 2018-2019.

La formation sur 3 ans est sanctionnée par un diplôme d'Assistant Réalisateur de Cinéma d'Animation certifié RNCP de niveau III (bac+2). Au printemps 2018 un dossier a été déposé auprès de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles afin d'obtenir un titre de niveau 2 (bac +3) ayant pour intitulé *Chef de projet en cinéma d'animation*.

En plus du cursus sur trois ans, l'école propose une classe préparatoire qui peut être intégrée au cursus.

Depuis la rentrée 2017, l'école propose également une nouvelle formation : une année de spécialisation 3D sanctionnée par un certificat consulaire. Cette formation n'a pas ouvert en 2017, faute de candidats, mais devrait ouvrir à la rentrée 2018.

Depuis sa création, le financement de cette école est soutenu par le SMPI Magelis.

Pour l'année 2018, le budget prévisionnel annuel de l'école est évalué à 1 606 486 €. Le budget réalisé 2017 était de 1 556 066 €.

Le SMPI Magelis est sollicité à hauteur de 300 000 € soit 18,67 % du budget prévisionnel 2018 (environ 2000 € par étudiant). Cette demande est identique aux années passées.

Les frais de scolarité de l'école s'élèvent à 6625 € depuis 2017 (5550 € pour l'année préparatoire). Ils représentaient 822 960 € en 2017 soit 52,88% du budget réalisé. En 2018, les frais de scolarité représenteront un produit de 928 000 € soit 57,76 % du budget prévisionnel.

Le reste des produits est constitué des recettes de prestations de formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage.

Le projet de convention relatif au financement de l'EMCA qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Chambre de Commerce et d'Industrie) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (13 présents – 14 voix « pour ») :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2018 entre le Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis et la CCIT Charente, prévoyant le versement au profit de la CCI d'une subvention de 300 000 € pour le fonctionnement de l'Emca ;
- autorisent monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 25 sept 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 25 sept 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 25 sept 2018

Signé: Le Président



François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis